

Réservations obligatoires sur le Kiosque

A partir de cette année, les prestations qui n'auront pas été réservées sur le kiosque vont être majorées ! Un petit rappel des délais à ne pas manquer pendant la période scolaire :

- Accueils périscolaires du matin : pas de réservation
- Accueils périscolaires du soir : J-1 avant le jour de présence.
- Restauration : J-3 ouvrés avant le jour de présence.
- Les mercredis : J-3 ouvrés (hors samedi et dimanche) avant le jour de présence soit en journée ou en demi-journée

Voir aussi les dates limites d'inscription pour la période des vacances scolaires dans le guide de la vie scolaire édité par la mairie.



Label éco-école



Félicitations à notre école, qui a obtenu le label mondial éco-école et le label E3D départemental Niveau 2 l'année dernière grâce à des initiatives telles que le tri des déchets et la biodiversité de la cour.

L'aventure continue cette année, avec pour priorité l'amélioration du bien-être (diminution du bruit...).



Petit décodeur de l'école

PS/MS/GS	Petite Section / Moyenne Section / Grande Section
ATSEM	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles accompagne les enfants en classe + temps périscolaire
BCD	Bibliothèque Centre Documentaire bibliothèque de l'école
AVS AESH	Auxiliaire de vie scolaire Accompagnant des élèves en situation de handicap
RASED	Les Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

Journal de l'école maternelle Joliot-Curie

Réalisé par les représentants des parents d'élèves pour partager des informations, des événements passés ou à venir qui concernent la vie de nos enfants, à l'école et à la ville. **Septembre 2019**

maternelle.joliotcurie91220@gmail.com - <https://joliotcurie91220.wordpress.com/>



Qui sont les représentants des parents d'élèves ?

Nous, parents délégués, sommes élus pour une année scolaire grâce à vos votes. Nous jouons un rôle actif pour favoriser le dialogue avec les enseignants et autres personnels de l'école. Ainsi, nous participons chaque trimestre au conseil d'école mais également à diverses instances organisées par la mairie (commission des menus, projet éducatif territorial, consultation sur les rythmes scolaires, ...).

Nous vous représentons et remontons toutes vos questions et avis concernant divers thèmes : la cantine, la garderie, le projet éducatif, la santé, la sécurité des enfants, les sorties, les travaux...



Nous vous tenons également informés de toutes les nouveautés de l'école par différents moyens :

- Tableau d'affichage
- Par mail :

maternelle.joliotcurie91220@gmail.com

-Journal de l'école

-Site web :

<https://joliotcurie91220.wordpress.com/>

Et bien sûr, n'hésitez pas à nous interpeller lorsque vous nous croisez à l'école !

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE !



Chaque année, de nouveaux parents se joignent à l'équipe ! Et vous, serez-vous l'un des nôtres ? Envoyez-nous un mail avec votre nom, prénom, classe de votre enfant à l'adresse maternelle.joliotcurie91220@gmail.com avant le 20 septembre (date de clôture officielle des candidatures).

Coopérative scolaire, caisse des écoles ... Késako ?

L'école publique est gratuite, mais l'école a un coût ! Différents fonds financent les activités, le matériel, les sorties scolaires, ...

	Coopérative scolaire	Caisse des écoles
Le garant	Le directeur de l'école ou un enseignant	La mairie
Activités financées	Activités des classes / Sorties scolaires / Projets d'école (Noël, carnaval, jeux d'extérieur ...)	Sorties scolaires ou interventions dans l'école après soumission d'un projet (initiation poney, Thoiry, LPO ...)
Attribution des crédits	De manière équitable à toutes les classes	Par un jury (membres de la mairie et représentants des parents) pour toutes les écoles
Dons et impôts	Non déductible des impôts	Déductible des impôts
Financé par	Dons des parents, actions école (vente photos, marché de Noël, vente madeleines, tombola)	Subvention de la mairie, dons des parents et projets tels que loto des écoles

20/09 : date limite pour se présenter aux parents d'élèves

21/09 : date limite de dépôt des dossiers du quotient familial

11/10 : élections parents d'élèves

... et aussi dans notre ville :

21/09 : Inauguration du site « Le Labo » (quartier Clause – Bois Badeau)

28/09 de 13h30 à 18h00 : Festivélo (Place Federico Garcia Lorca)

05/10 : Vide-grenier (Place du marché)

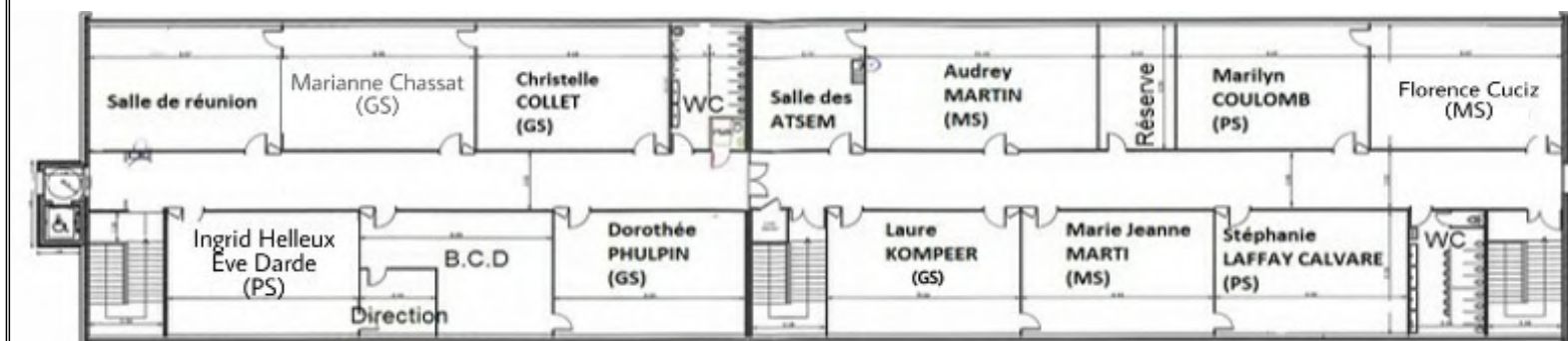
09/10 : Conte - Gourmands Disent (Médiathèque M. Duras)

02/10 – 12/10 : Cuisine ta santé – Expo interactive (Médiathèque M. Duras)

01/10 – 02/11 : A la découverte du cacao - Exposition (Médiathèque M. Duras)



Plan de l'école



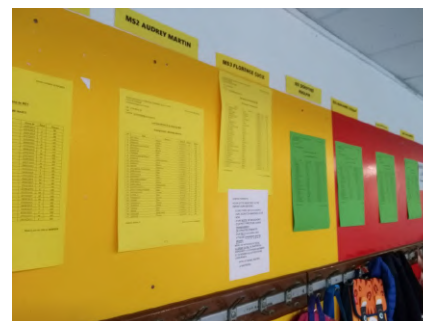
Effectifs 2019/2020

Notre école compte 282 élèves répartis en 10 classes pour cette rentrée ! 90 élèves en PS, 90 en MS et 102 en GS.

PS1	Ingrid Eve	HELLEUX DARDE
PS2	Marilyn	COULOMB
PS3	Stéphanie	LAFFAY CALVARE
MS1	Marie-Jeanne	MARTI
MS2	Audrey	MARTIN
MS3	Florence	CUCIZ
GS1	Dorothée	PHULPIN
GS2	Marianne	CHASSAT
GS3	Christelle	COLLET
GS4	Laure	KOMPEER

Bienvenue aux enseignants qui rejoignent Joliot-Curie Eve Dardé en PS1 et Marianne CHASSAT en GS2.

Ecoutez la maîtresse !



Le corps enseignant s'efforce de favoriser la communication avec les parents. A cet effet, plusieurs dispositifs sont mis en place :

- Le cahier, qui est le moyen privilégié de communication : pour ne rater aucune information, il doit absolument être lu et signé pour le lendemain.
- le panneau d'affichage dans le préau bleu
- l'affichage devant les classes

Certaines maîtresses tiennent des blogs qui nous permettent d'en savoir un peu plus sur la vie de nos enfants à l'école. Et bien sûr, n'hésitez pas à échanger quelques mots avec les enseignants devant la classe, en ramenant vos enfants ou à la sortie des classes !

Sécurité - Vigipirate



Le plan Vigipirate est toujours en vigueur dans les écoles. A cet effet, nous vous rappelons quelques consignes de l'établissement.

Quelques règles d'entrées-sorties

– respecter les horaires d'entrée et de sortie.

En dehors de ces horaires, vous ne serez plus autorisé à entrer dans l'école.



– Ne pas accompagner ou venir chercher votre enfant à plusieurs : 1 adulte pour 1 enfant

– A 8h20, entrer dans l'école avec votre enfant à vos côtés (pas d'enfant qui entre seul et l'adulte qui arrive quelques mètres plus loin).

– ouvrir votre sac à l'entrée si cela vous est demandé

– ne pas stationner devant l'école

– ne pas rester devant l'école pour discuter

– respecter le sens de circulation dans l'école

Attention ! Stationnement gênant

Le stationnement autour de l'école est toujours interdit. Ceux qui se garent sur l'emplacement du bus pourraient avoir la mauvaise surprise de recevoir une amende « stationnement très gênant »... Montant : 135 euros.

